
COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 8 avril 2023

Présents : Bosson Jean-François, Degenève Patrick, Detraz Laurent, Bosson Hervé, Gaillard Laurent, Von Arx-Dupraz Chantal, Julienne Marcel, Hominal Francis, Ruhin Marie-Luce, Charrat Michel, Isabelle Dupraz.

Excusés : Gardrinier Jennyfer, Bisetti Mélodie, Chiappani Mylène.

Absent : Morandi Loris.

Secrétaire de séance : Michel Charrat.

Budgets

- Vote du compte de gestion 2022. Pour à l'unanimité.
- Vote du compte administratif 2022. Pour à l'unanimité.
- Vote budget primitif 2023 qui s'équilibre.
 - . en dépenses et recettes de fonctionnement à 903 990,75 €
 - . en dépenses et recettes d'investissement à 1 264 363.51 € Pour à l'unanimité.
- Vote des taxes d'imposition sans augmentation. Pour à l'unanimité.

Urbanisme

A ce jour la DDT instruit les autorisations relatives à l'occupation du sol, à l'exception des déclarations préalables qui sont traitées par la commune. Etant donné que les effectifs de la DDT sont en baisse, il est décidé d'instruire aussi les permis de démolir afin d'améliorer les délais de traitement.

Le bâtiment agricole « Chez Larpin » est mis en vente aux enchères. Plusieurs personnes sont intéressées par ce bâtiment pour l'aménager de toutes sortes. Ce bâtiment agricole construit sur un terrain agricole, gardera son activité agricole uniquement. La DDT n'est pas favorable au changement de destination. Peut-être impliquer la CCVV et porter un projet commun avec la commune pour éventuellement l'acheter. Cet achat peut être subventionné. Le conseil vote à l'unanimité de ne pas changer la vocation agricole de ce bâtiment.

- La demande de permis de construire de Mme Delorme a été refusée par l'architecte des Bâtiments de France, qui a été automatiquement consulté dans le cadre du périmètre de protection des Meulières. Le motif du refus porte sur les ouvertures déstructurant le volume et sur le manque de détail d'exécution qui porte atteinte aux Meulières. Inviter sur place l'architecte des bâtiments de France, l'architecte du CAUE et l'architecte qui a déposé la demande de permis de construire pour mieux appréhender le site.
- Avis favorable aux pièces complémentaires apportées pour le permis de construire « Élément Terre ».

- Suite au recours déposé sur le permis de construire accordé à Mr Mme Bogard/Warmé, un géomètre expert a mesuré la distance entre la nouvelle construction et le bâtiment d'élevage de la ferme Donche (l'exploitation d'élevage reste à démontrer) et a attesté qu'il y avait plus de 50 m. Le conseil municipal donne une suite défavorable au recours.
- La maison Longet à Curseille tombe tout doucement. Les propriétaires devraient la restaurer. En attendant, des barrières vont être posées pour sécuriser les lieux.
- Déclaration préalable Deljehier Pierre, 69 impasse de Piolet. Pose d'une pergola. Avis favorable.
- Permis de démolir Gaillard Laurent, 1470 route du Plâne, démolition du garage. Avis favorable.
- Déclaration préalable Gaziello Vanessa, 165 route de la Corbière, création d'une baie vitrée. Avis favorable. Lui rappeler que la clôture posée n'est pas conforme à la DP accordée.
- Déclaration préalable Nanjoud Lionel, 95 impasse de Chez Chabellet, modification façades de l'abri sur 3 côtés en bardage et bandeau vitre opaque. Avis favorable.

OAP Chef-lieu

Les sondages ont été faits, nous attendons les résultats. La remise en état du terrain doit être refaite.

Proposer des dates pour visiter des opérations immobilières déjà réalisées. Mme Buisson de la DDT va associer l'architecte conseil de l'Etat.

La Corbière

Tour de France : une étape amateur aura lieu le 9 juillet. Départ d'Annemasse à 7 h, traversée de St André à 7 h 26. 16 000 cyclistes sont inscrits. La route sera fermée jusqu'à 10 h.

Le coût pour la commune est de 17 000 € pour refaire les bordures de l'îlot de la Corbière.

Bornage maison 1090 route Santadrionne : la haie est sur le domaine public. Elle devra être coupée, ainsi un trottoir pour être posé le long de la départementale 20 pour sécuriser les collégiens qui vont attendre le car.

Préemption parcelle

Une parcelle de bois est à vendre dans le massif de Vuan. La commune a fait part aux propriétaires actuels que la commune est riveraine et qu'elle souhaite préempter cette parcelle. Pas d'opposition de leur part.

Commission sentier

La commission sentier organise une visite sentiers le 22 avril. Quelques chemins sur la commune seront répertoriés.

Salle des fêtes

Le nouveau règlement de la salle des fêtes et les nouveaux tarifs de location sont validés par le conseil municipal.

Travaux

La commission voirie a fait le tour des routes communales pour refaire certains tronçons. Demander un estimatif pour : Route Ludran (gabion) Chez Cally, Virage en dessous de Floret, Route la Crosse.

Les lames de déneigement qui ont été livrées en mars ne sont pas conformes à la commande. Les renvoyer.

Questions diverses

Francis fait un compte rendu de l'assemblée générale de Paysalp. L'année 2022 se termine avec 37 000 € de déficit sur un budget de 400 000 €. Cette somme sera épongée par les réserves accumulées les années précédentes. Le budget prévisionnel a été voté avec un déficit de 18 000 €. Pour les années à venir, il faut impérativement amasser 20 000 € annuels, en développant le mécénat d'entreprise.